

Profil de pays établi pour le
Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2007
Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance

Niger

Programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE)

Compilés par le
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
Genève (Suisse)

2006

Le présent profil a été établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous comme document d'information pour l'aider à établir l'édition 2007 du Rapport. L'équipe n'a pas retravaillé le manuscrit. Les informations que l'on trouvera dans la série des profils ont été compilées par le BIE. Il est arrivé que ces données soient révisées et/ou complétées grâce à l'aimable soutien de ministères de l'éducation et de bureaux de l'UNICEF dans le monde. Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document ne sont pas nécessairement ceux des responsables du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous ou de l'UNESCO. Le présent profil peut être cité accompagné de la mention suivante : « Profil de pays établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous - Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance ». Pour plus d'informations, s'adresser à : efareport@unesco.org

NIGER

Programmes de protection et éducation de la petite enfance (PEPE)

A. INFORMATIONS GENERALES, STATISTIQUES ET INDICATEURS

Age d'entrée dans l'enseignement obligatoire (si applicable) :

Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'enseignement obligatoire concerne le groupe d'âge de 7 à 12 ans.

1. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE (CITE 0)

(CITE = Classification internationale type de l'éducation)

1.1. Définition officielle des programmes CITE 0 (préprimaire) :

Enseignement préscolaire

1.2. Groupe d'âge concerné par les programmes CITE 0 :

3-5 ans. Les structures non formelles (préscolaires coraniques, clos d'enfants, centres d'éveil communautaire) touchent les enfants de 2 à 8 ans.

1.3. Programmes CITE 0: statistiques et indicateurs

1.3.1. Scolarisation :

	Pourcentage	Année
Taux brut de scolarisation	1,6 (F = 1)	2004-05
Taux net de scolarisation	1,2 (F = 1)	2002-03
Pourcentage d'enfants entrant dans le primaire ayant une expérience du préprimaire	7,0	2004-05

Source : Ministère de l'éducation et de l'alphabétisation.

1.3.2. Taux de scolarisation par groupe d'âge, 2002-03 (pourcentage, y compris les premières années d'éducation primaire si pertinent) :

Moins de 3 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
0,0	0,5	1,3	1,7	0,6	0,0
			1,0(*)	12,2(*)	56,1(**)

Estimation ISU. (*) Inscrits en primaire. (**) Taux de scolarisation en primaire.

1.3.3. Enseignants:

Personnel enseignant (total)	Dont femmes (%)	Pourcentage d'enseignants formés (tous)	Pourcentage d'enseignants formés (hommes)	Pourcentage d'enseignants formés (femmes)
839	97	96	92	96

Source : Ministère de l'éducation et de l'alphabétisation, pour l'année 2004-05. Le pourcentage d'enseignants formés s'applique uniquement aux enseignants formés pour le cycle primaire. Parmi les enseignants exerçant dans le préscolaire, seulement 7 ont bénéficié d'une formation de trois ans à l'Institut national de formation sociale (INFS) d'Abidjan, Côte d'Ivoire. Le reste, formé pour le cycle primaire, intègre le préscolaire après une formation de courte durée (environ 15 jours).

1.3.4. Financement : Non disponible

	Pourcentage
Dépenses publiques ordinaires par enfant en pourcentage du Produit National Brut par habitant	...

1.3.5. Principales sources de financement :

Jardin d'enfants public (3/4 des établissements préscolaires) : personnel payé sur le budget de l'Etat, les parents d'élèves paient 6000FCFA (US\$10) par an par enfant ; estimé 12542 enfants dans le système public, donc un financement de US\$125.420 des parents d'élèves ; environs 612 éducateurs du public payé par le Gouvernement, donc un financement estimé de US\$445.000 en 2004/05.

Structures préscolaires communautaires (5%) : 15 établissements financés par les parents d'élèves et d'autres membres de la communauté ; financement initial par les ONGs ou d'autres agences de développement.

Structures préscolaires privées (20%) : 61 établissement financé par les frais d'inscription des enfants/les parents d'élèves ; les frais varient entre 10000FCFA par an et +10000FCFA par mois.

2. AUTRES PROGRAMMES PEPE

(Généralement, les programmes qui précèdent l'enseignement préprimaire)

2.1. Définition officielle des autres programmes PEPE :

Les écoles coraniques (estimées à plus de 50.000 établissements) sont dans le système d'éducation non formelle. Leurs programmes de l'enseignement préscolaire n'ont pas une définition officielle.

2.2. Groupe d'âge concerné par les autres programmes PEPE :

En principe, 2 à 8 ans

2.3. Nombre estimé d'enfants bénéficiaires des autres programmes PEPE :

Statistiques non disponibles ; +500000 enfants estimé d'âge préscolaire dans les établissements coraniques

B. INFORMATION DE BASE SUR LES PROGRAMMES PEPE (Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE, CITE 0)

3.1. Cadre légal de référence pour les programmes PEPE :

La Loi No 98-12 du 1^{er} juin 1998 portant l'orientation du système éducatif nigérien, y compris le préscolaire. Il n'y a pas actuellement un cadre légal pour les établissements non formels.

3.2. Entité(s) officielle(s) chargée(s) de la supervision ou de la coordination :

Au niveau formel, deux ministères s'occupent de l'organisation et de la gestion des structures d'accueil de la petite enfance : le Ministère de l'éducation de base qui organise et gère l'enseignement préscolaire dans les classes maternelles et les jardins d'enfants ; et le Ministère du développement social, de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, qui gère les centres d'accueil des enfants abandonnés ou en difficultés et les garderies d'enfants.

3.3. Autres entités participant à l'offre de programmes PEPE (par exemple, municipalités, gouvernements locaux, etc.) et principaux types d'offre (par exemple, services publics, privés, mixtes, communautaires, etc.) :

L'enseignement préscolaire au Niger a la particularité d'être essentiellement implanté en zone urbaine et d'être partout payant, dans le privé tout comme dans le public. C'est le seul type d'enseignement où le privé est très développé. En effet, le privé représente 32 % (2004/05) des effectifs d'élèves et progresse à un rythme de 3,1 % par an, tandis que le public n'avance qu'à peine 1 % en moyenne par an.

3.4. Type de personnel en charge des programmes PEPE (enseignants, assistants, autre type de personnel) :

Enseignants du premier degré. Animatrices dans les centres d'éveil communautaires et les inspectrices de jardins d'enfants et classes maternelles. Mères inscrites dans les close d'enfants. Maîtres coraniques.

3.5. Type de formation que reçoit le personnel :

Aucune école de formation de jardinières ou de monitrices de classes maternelles n'existe à ce jour au Niger. Le personnel exerçant dans le préscolaire est prélevé dans les rangs des enseignants du premier degré dans le système formel.

Dans le cadre non formel (les structures préscolaires communautaire et les écoles coraniques rénovées), la formation est assurée par les Inspections des jardins d'enfants ou les chargés des projets des ONG. Les formations organisées par la Division préscolaire et la Division des écoles coraniques portent sur le développement intégré : droits, genre, paix et sécurité, éducation préscolaire, compétences de vie courante, engagements communautaire, VIH/sida, santé, hygiène, nutrition, etc.

3.6. Politiques nationales et réformes récentes :

Politique sectorielle pour le développement de l'éducation de la petite enfance au Niger du mois d'octobre 2004. Politique multisectorielle du développement intégré du jeune enfant (validé en décembre 2005)

3.7. Initiatives visant les enfants les plus vulnérables et défavorisés :

Les Clos d'enfants, qui ciblent les enfants démunis et/ou les mères en difficultés, et les Centres d'accueil pour les orphelins et les enfants vulnérables.

3.8. Programmes/projets spéciaux visant l'amélioration ou l'expansion de la PEPE :

La collaboration UNICEF/MEBA vise l'expansion des interventions préscolaires aux écoles coraniques et l'extension des centres d'éveil communautaire en zone rurale

3.9. Information sur le curriculum (si applicable) et/ou les contenus des programmes PEPE :

3.9.1. Objectifs et finalités :

L'enseignement préscolaire fait partie de l'enseignement de base et concerne les enfants de 3 à 5/6 ans. Il s'agit d'une pré-initiation scolaire d'une durée de un à trois ans avec pour finalité générale celle de développer un être capable de s'assumer et de prendre en charge son devenir et celui de la nation, et avec pour objectifs principaux :

- favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant en complétant et en prolongeant le mode d'éducation informelle qui lui est assurée dans le cadre familial ;
- contribuer au développement psychomoteur et socio-affectif de l'enfant ;
- promouvoir l'hygiène, la santé, la nutrition et la protection de l'enfant ;
- dépister les handicaps et prévenir certaines maladies ;
- préparer l'enfant à mieux s'insérer dans son environnement socioculturel ;

Il s'agit également de renforcer les capacités des mères dans différents domaines afin d'assurer un bon départ à chaque enfant et de renforcer l'approche participative et de responsabiliser les communautés dans la gestion des structures d'éveil.

Dans le cadre non formel, les objectifs de formation sont en cours de développement. La Division préscolaire appuie une approche communautaire pour assurer une couverture plus large d'enfants visant à améliorer les conditions de base et ainsi diminuer le taux de mortalité des enfants.

3.9.2. Domaines d'apprentissage et méthodes d'enseignement/apprentissage :

Il n'existe rien d'officiel dans le domaine des programmes. Les éducateurs, formés pour les classes du cycle primaire, se débrouillent comme ils peuvent et utilisent des livres non adaptés pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Ils reçoivent une formation courte d'une durée de 15 jours avant de commencer à enseigner au préscolaire.

Il existe un programme officiel datant de 1989, cependant l'approche pédagogique utilisée est inadaptée et laisse de côté plusieurs aspects de la personnalité de l'enfant. Les méthodes d'enseignement sont généralement libres. Elles tiennent en compte à la fois du savoir-faire traditionnel et des méthodes modernes.

3.9.3. Nombre moyen d'heures par semaine et de semaines par année :

En général, 25 heures par semaine, 32 semaines par année.

3.10. Autres informations pertinentes

Les frais par enfant et par an pour les jardins d'enfants varient selon qu'il s'agisse du secteur privé ou du secteur public. Le prix dans le public était de 6.000 francs CFA en 2005. Dans le privé, il va de 15.000 à 387.000 francs CFA selon les établissements.

Dans un cadre non formel mais bien structuré, d'autres enfants sont pris en charge par des *marabouts*, éducateurs au niveau des écoles coraniques. Les écoles coraniques sont un cadre dans lequel l'enfant, placé sous la responsabilité du *marabout*, apprend à réciter et à lire des versets du Coran. Cela le prédispose à un apprentissage ultérieur. Les parents y placent leurs enfants pour qu'ils reçoivent une éducation islamique mais surtout pour les préparer à mieux s'insérer dans la vie active. A partir de 3 ans, l'enfant est souvent confié au *marabout* pour une longue période.

Les écoles coraniques n'étant pas prises en compte dans le recensement scolaire du Ministère de l'éducation ni même dans celui du Ministère du développement social, les enfants qui les fréquentent ne sont donc pas comptabilisés dans les effectifs des structures d'éveil et de protection de la petite enfance de l'Etat et conséquemment dans les statistiques scolaires officielles, sauf les 5 préscolaire coraniques rénovées qui se sont inscrites dans l'approche communautaire.

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT PEPE (SI POSSIBLE, A REUNIR EN COLLABORATION AVEC LES BUREAUX DE L'UNICEF)

4.1. Les programmes d'éducation parentale s'adressent généralement aux familles ayant des enfants âgés de moins de 6 ans. Merci d'inclure les informations relatives à tout programme d'éducation parentale dans votre pays selon le tableau ci-dessous :

Type de programme	Oui ou Non (noter pour chaque programme)	Nombre estimé de bénéficiaires (si possible)
Education parentale offerte dans le cadre des centres d'assistance et d'éducation pour la petite enfance	Oui	Environ 1.000. Elle a commencée en octobre 2005 dans 10 centres en milieu rural. Elle permet aux parents d'être sensibilisés sur le développement de l'enfant, la santé/nutrition, l'hygiène/assainissement, les maladies infantiles et le VIH/sida, etc.
Comme composante des programmes de santé et nutrition, en incluant par exemple des informations sur le développement de l'enfant au cours de visites à domicile	Oui – sensibilisation des parents des enfants malnutri aux centres de récupération nutritionnelle lors de la crise en 2005-06	Non disponible
Groupes de parents se réunissant pour discuter des aspects liés au développement, à la santé et à l'état nutritionnel de leurs jeunes enfants	Non	
Comme composante de programmes destinés aux adolescents, programmes de formation pour la vie ou d'alphabétisation	Oui	Destinée à toute femme qui fréquente un centre d'alphabétisation

Emission de mass media, telle que <i>La Rue Sésame</i> , avec des moyens de communication pour et avec les enfants	Oui	La petite école est une émission hebdomadaire d'une durée d'une heure (dont les seuls bénéficiaires sont les enfants qui possèdent un poste téléviseur
Autres (spécifier)	Oui	Elaboration en cours d'une guide d'éducation parentale par la Division de l'éducation de la petite enfance en collaboration avec UNICEF

Certains de ces programmes sont-ils destinés spécifiquement aux personnes vulnérables, pauvres, défavorisées ou exclues ? Si oui, lesquels ? (Inclure / joindre toute information additionnelle pertinente, si disponible)

Oui – les parents des enfants malnutris, parents affectés par la crise nutritionnelle.

4.2. Y a-t-il un système au niveau national pour le suivi du développement des enfants ou pour vérifier leur attitude à la scolarité avant leur entrée en primaire ?

Non

4.3. Y a-t-il une politique concernant la petite enfance (PEPE, etc.) approuvée ? Dans le cas négatif, y a-t-il une politique en cours d'élaboration ?

Politique sectorielle pour le développement de l'éducation de la petite enfance au Niger de l'octobre 2004. Politique multisectorielle du développement intégré du jeune enfant (validé en décembre 2005, à finaliser en début 2006).

[Informations révisées par le Ministère de l'éducation et de l'alphabétisation et l'UNICEF, janvier-février 2006.]